

Déroulement du mouvement dans les Alpes Maritimes



Calendrier prévisionnel / MOUVEMENT à TD 2015 :

Vendredi 3 avril: CTSD 1er degré (ouvertures/fermetures)

Jeudi 16 avril: Ouverture du serveur.

Dimanche 26 avril: Fermeture du serveur.

NE PAS ATTENDRE LE DERNIER MOMENT pour saisir vos vœux, site souvent surchargé en fin de mouvement.

Jeudi 30 avril: envoi des accusés de réception mouvement aux collègues (sur messagerie IPROF)

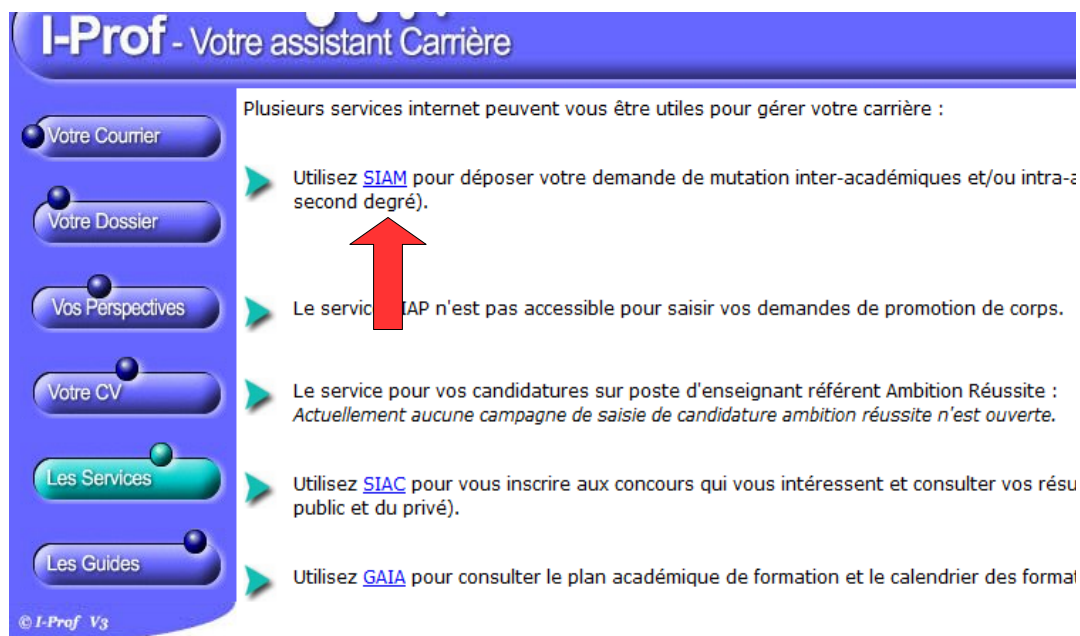
Jeudi 7 mai: date limite de renvoi à l'IA des accusés de réception mouvement (+ copie au SNUipp)

Du 11 au 15 mai: Groupes de travail sur la vérification des barèmes et les priorités

Mercredi 27 mai: CAPD (Commission Administration Paritaire Départementale) mouvement à titre définitif.

1/ LE MOUVEMENT A TITRE DEFINITIF (TD) :

Il est à faire informatiquement sur le site IPROF : <https://bv.ac-nice.fr/iprof/ServletIprof>



L'onglet « **Les Services** » puis « **SIAM** » Serveur Inter Académique pour le Mouvement.

30 vœux maximum sont à saisir, dont **3 vœux géographiques obligatoires**. La saisie se fait via des codes donnés dans la circulaire du mouvement.

Plusieurs types de postes existent dans le département (adjoint élémentaire, maternelle, Zil, Brigade, postes dans l'enseignement spécialisés ...). La plupart peuvent être demandés. Certains vous sont par contre « interdits » (maîtres formateurs, conseillers pédagogiques ...)

Une feuille de bonification sera aussi à remplir (pour indiquer si enfants, si bonifications spécifiques ...).

Les résultats sont connus après CAPD (commission académique départementale paritaire, où siègent 7 élu(e)s sur 10 du SNUipp), **le 27 mai en principe**.

Si vous obtenez un poste, vous serez nommé à titre définitif (sauf si vous avez demandé un poste dans l'enseignement spécialisé) c'est-à-dire que vous pouvez rester sur ce poste plusieurs années (sauf si fermeture).

a) Choix des postes :

Quelques jours avant l'ouverture du serveur, la liste générale des postes du département sera publiée sur le site de l'inspection académique. Chaque poste a un code, c'est ce **code** que vous devrez **utiliser** sur le serveur.



Pour une meilleure lisibilité en **Annexe 1** un petit dictionnaire des abréviations utilisées.

Pour faire votre mouvement, il faudra consulter :

- La liste générale des postes. Cf Annexe 2 (extrait)

Cette liste se lit « du plus grand » au plus « petit », à savoir sur la 1ère page, les codes « département », puis les regroupement de communes (*exemple* : Grand Biot, Grand Menton etc...) ; puis les communes et pour finir les écoles.

- la liste des postes de TRS (= titulaires remplaçants de secteurs = *postes fractionnés dans une circonscription*) = CODES 900 et suivants.

- la liste des décharges totales de direction = CODES 5000 et suivants.

- les secteurs géographiques : Cf Annexe 3

ATTENTION : les secteurs géographiques ne correspondent pas aux circonscriptions.

Un même secteur peut regrouper plusieurs circonscriptions.

RAPPELS :

- Les postes sont notés V (vacant) ou SV (susceptible d'être vacant). Tout enseignant pouvant faire le mouvement, donc tous les postes peuvent se libérer (SV), **ne faites pas que des choix de postes vacants (V), vous limiteriez vos vœux.**
- Tout poste demandé dans le mouvement à TD ne peut être refusé.
- Tant que vous n'avez pas un poste définitif, vous êtes obligés de faire **3 vœux géographiques** dans les 30 que vous pouvez faire, **dont au moins un vœux de regroupement de communes** (RC). **Cf Annexe 3.**

ATTENTION : Lors de votre choix de postes, vous ne pouvez pas tout demander. Il existe des postes qui demandent diplômes ou titres spécifiques (détenir le CAFIPEMF, le CAPA-SH, avoir l'habilitation pour enseigner une langue vivante, pour être directeur...).

Voici la liste des postes que **vous ne pouvez pas du tout demander** (si vous le faites votre vœux sera annulé et vous aurez « perdu » un vœu « pour rien ») :

- Ens.App.El (ou .Ma) : école d'application réservée aux PEMF
- CP.Adj.IEN : Postes de conseiller pédagogique
- Ens.Cl.Spe option (G) : enseignement spécialisé (rééducateur)
- DIR : Postes de direction

Concernant d'autres postes un peu particuliers :

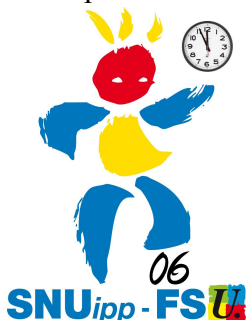
- Ens.Cl.Spe option (A, B, C, D, E, F) : enseignement spécialisé, réservé en priorité aux détenteurs du CAPA-SH avec l'option correspondante. **Mais que vous pouvez demander dès le mouvement à TD** (vous aurez une priorité inférieure aux titulaires du Capa-Sh et vous y serez nommé pour un an à titre provisoire avec obligation de refaire le mouvement l'année d'après)
- Ens.Cl.Ele Anglais (Allemand, Italien ou Russe) : poste fléché où vous devez avoir l'habilitation ou le CLES
- UPE2A : en principe la licence FLE est demandée ; accueil des enfants primo-arrivants postes anciennement nommé CRI ; vous pouvez les demander dès le TD mais vous aurez une priorité inférieure ; mais presque aucune chance de l'obtenir avec votre barème.

b) Processus du mouvement en détail :

- Pendant l'ouverture du serveur (du 16 au 26 avril) vous pouvez modifier vos vœux. Après cette date, impossible de changer vos choix.

Si vous ne faites pas au moins les 3 vœux géographiques tels que définis ci-dessus, votre mouvement sera annulé.

- Vous allez ensuite recevoir un **accusé de réception** dans votre **messagerie IPROF** (pas Webmail) **Jeudi 30 avril**, où vous pourrez vérifier la liste des postes que vous avez demandés ainsi que votre barème et la priorité à laquelle vous avez droit (elle est notée « 10 » quand elle est normale). Voir **Annexe 4** (exemple d'accusé réception). Si vous détectez une erreur de barème (oubli de points ou points en trop), il faudra le signaler lors du renvoi signé de cet accusé réception.
- **Jeudi 7 mai**: Renvoyez l'accusé réception + fiche bonification à l'IA que vous ayez ou non des modifications à signaler. **Y JOINDRE** la fiche bonification remplie si vous pouvez prétendre à des bonifications **et en copie au SNUipp pour vérification et suivi.**



De manière générale, faites nous parvenir en double tout courrier adressé à l'IA.

Des groupes de travail vont se réunir dès le 11 mai pour vérifier les barèmes de chaque participant au mouvement. Le SNUipp-Fsu y joue pleinement son rôle et fait corriger chaque année de très nombreux barèmes.

Le SNUipp-Fsu 06, c'est 7 élu(e)s sur 10 à la Capd

- Le mouvement informatisé commence, c'est l'ordinateur qui commence par le plus haut barème jusqu'au plus petit.
- Vous serez informés par le SNUipp-Fsu quelques jours avant la CAPD (**aux alentours du 21 mai**, nous aurons alors les propositions d'affectation que nous diffuserons auprès des collègues dans l'attente de la CAPD du **Mercredi 27 mai** qui entérinera les nominations (si vous nous avez transmis vos coordonnées).
- Si vous obtenez un poste, fin du mouvement pour vous. **Tout poste demandé au mouvement à TD ne peut être refusé**

c) Calcul du barème et bonifications :

Le calcul du barème :

- l'AGS (ancienneté générale de service) **1 point par année** d'enseignement (temps complet ou temps partiel)
- **1 point par enfant à charge** (de moins de 20 ans et/ou enfant à naître avec certificat avant l'ouverture du serveur).
- Bonifications selon les postes exercés (valable uniquement quand vous êtes titulaires) voir **Annexe 5.**

Ci-dessous la liste des écoles classées en Rep ou Rep + qui donnent droit à une bonification du barème si vous y restez 3 ans, et la liste des écoles en zone rurale fragiles qui donnent droit à une bonification de 2 points si vous y êtes 1 an et 10 points si vous y restez 3 ans.

Postes en zones rurales fragiles :

Andon, Ascros, Auron, Belvédère, Beuil, Breil sur Roya, Briançonnet, Caille, Caussols, Cipières, Clans, Daluis, Entraunes, Escagnolles, Fontan, Gréolières, Guillaume, Isola, La Bollène Vésubie, La Brigue, La Penne, Lantosque, La Tour sur Tinée, Mallaussène, Moulinet, Péone, Pierrefeu, Puget Théniers, Roquebillière, Roquesteron, Saorge, Seranon, St Auban, St Martin Vésubie, St Sauveur sur Tinée, Tende, Toudon, Touët sur Var, Sospel, St Étienne de Tinée, Utelle, Valdeblorre, Valderoure, Villars/Var.



Postes en zones d'éducation prioritaire :

Commune de rattachement	Nom de la REP	Écoles (ajoutées pour la rentrée 2015)
CANNES	RANGUIN	Bocca Frayère Mx et Mat ; R. Goscinnny Mx et Mat ; Eugène Vial Mx et Mat; Maurice Alice Mx I et II et Mat
NICE	ARIANE	<u>Nord</u> : Prévert Mx - Piaget Mx - Mûriers Mat -Lauriers roses Mat. <u>Sud</u> : Pagnol Mx - Cassin Mx - Manoir Mat - Mésanges Mat - Val d'Ariane Mat
	BON VOYAGE	<u>Nice</u> : Bon voyage Mx I et II et Mat - Aquarelle Mat - Pasteur Mx et Mat - St Charles Mx et Mat - Aimé Césaire mat - Macé Mx I et II et Mat <u>Drap</u> : La Condamine Mx et Mat
	DIGUE DES FRANCAIS	Bois de Boulogne Mx et Mat, Digue des Français Mx I et II et Mat, les Orchidées mat, Les Moulins Mx et Mat , Flore Mx I et Mx II, Mat
VALLAURIS		Toutes les écoles sauf Golfe Juan Mat et Mx
CARROS		Toutes les écoles sauf village et les Plans

Il y aussi des bonifications si on exerce sur un poste spécialisé sans avoir le Capa sh ; des points pour l'éloignement domicile/école (limite de commune à commune)...

COPIE au SNUipp-Fsu de votre mouvement, vos courriers...pour suivi

2/ LE MOUVEMENT A TITRE PROVISOIRE (TP)

Il concerne toutes celles et ceux qui n'ont pas eu de poste au TD.

C'est un mouvement manuel. Vous n'avez pas à saisir de nouveaux vœux sur lprof mais il faut retourner une fiche d'extension de vœux à l'IA.



Le SNUipp participe là aussi activement à cette phase dans le cadre de groupes de travail à l'IA.

Les Postes du Titre Provisoire, ce sont :

- les postes restés vacants à l'issue du mouvement informatisé à TD ;
- les postes libérés par les collègues obtenant un exeat, un congé parental, un CLD, un départ en formation CAPA-SH, un congé de formation, une délégation, un intérim, les mi-temps annualisés ...
- les postes fractionnés restés vacants après mini-mouvement des TRS.

Durant chaque phase, informatisée ou non, les demandes sont examinées par ordre de barème.

CONSEIL du SNUipp-Fsu :

Avec la fiche d'extension de vœux complétée, joignez un courrier explicatif pour préciser vos souhaits, mettre en avant d'éventuelles problématiques (garde d'enfants, pas de voiture...) qui doit permettre de mieux cibler vos attentes : communes recherchées, priorités géographiques, cycles, difficultés personnelles spécifiques, etc

DOUBLES au SNUipp pour suivi

Ces groupes de travail se réuniront fin juin (à compter du 25 juin en principe).

CAPD : le 2 juillet.

Là encore, les élu(e)s du SNUip-Fsu avertissent les collègues au fur et à mesure de l'avancée des travaux et suivent de près toutes ces opérations.



Si Jamais vous n'aviez pas de poste le 2 juillet.

Vient alors une nouvelle phase « manuelle » (3ème tour) fin août.

Les délégué(e)s du personnels du SNUipp-Fsu participent encore aux groupes de travail fin août afin d'affecter les collègues avant la rentrée des classes.

Les nominations ne sont pas toujours « simples » : bien sûr, plus le barème est petit, plus la quantité de postes libres se réduit, plus l'adéquation avec les demandes de chaque participant est difficile à réaliser. C'est aussi le cas si la liste des vœux est trop restreinte.

Les élu(e)s du SNUipp tentent de suivre au cas par cas les situations.

Pas de fausse promesse, mais la garantie d'équité et de transparence pour toutes et tous.

SNUipp-FSU 06

Mail : snu06@snuipp.fr

Tél 04 92 00 02 00

Fax 04 93 55 24 24

Site : <http://06.snuipp.fr/>

Facebook : SNUipp FSU Alpes Maritimes

